

FICHE DE PRESCRIPTION : TRAÇABILITÉ

Cachet et signature
du praticien

N° :

Identification du patient

Sexe M F

Âge : _____

Visage : ▽ ○ △

Sarl Le Bihan

Prothésiste Dentaire

1, rue de Verdun
29200 BREST
Tél. : 02 98 41 20 98

Empreinte maxillaire totale partielle désinfectée oui non

Empreinte mandibulaire totale partielle désinfectée oui non

PRESCRIPTION N° _____

Date d'émission : ____/____/____

NATURE DE LA PROTHÈSE DENTAIRE

fixe. amovible. provisoire. orthodontique. implanto-portée. autre...

18	17	16	15	14	13	12	11	21	22	23	24	25	26	27	28
48	47	46	45	44	43	42	41	31	32	33	34	35	36	37	38

.....

.....

.....

.....

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES ET INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES

.....

.....

.....

Produits et matériaux appropriés et définis :

<input type="checkbox"/> Résine Base (NF EN ISO 1567-1998)	<input type="checkbox"/> Résine Dent (NF EN ISO 3336-1996)
<input type="checkbox"/> Métal précieux (NF EN ISO 1562) <small>1995</small>	<input type="checkbox"/> Métal non précieux Co Cr (NF AN 6871/1) <small>1997</small>
<input type="checkbox"/> Métal semi-précieux (NF EN ISO 8891) <small>1995</small>	<input type="checkbox"/> Métal non précieux Ni Cr (NF EN 6871/2) <small>1997</small>
	<input type="checkbox"/> Céramo-métallique (NF EN ISO 9693) <small>1995</small>
	<input type="checkbox"/> Céramique dentaire (NF EN ISO 6872) <small>1999</small>

OBSERVATIONS DES FABRICANTS DE LA PROTHÈSE DENTAIRE

Cette rubrique est un échange d'informations entre cabinet dentaire et laboratoire.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date de la fin de réhabilitation : ____/____/____

Signature du Praticien :

Identification du praticien
cachet



Cette fiche est conçue recto-verso (informations indissociables), cette formule étant seule garante de sa fiabilité et de son caractère infalsifiable, vous permettant d'assumer votre responsabilité professionnelle.

Cette fiche devra être retournée avec les travaux terminés : elle est la propriété exclusive du praticien. Le laboratoire doit en conserver un double.

Cette fiche est à inclure dans le dossier médical du patient et peut être, en cas de demande, transmise dans un délai de 5 ans à toute personne ou organisme habilités, sous forme de double.

